



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT 496.17-2018, 496.18-2018, 496.19-2018, 500.2-2018 ET 501.1-2018**

**Aux personnes intéressées par les projets
de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.17-2018 intitulé règlement numéro 496.17-2018 modifiant le règlement de zonage no 496-2015 afin de reconfigurer les zones, d'autoriser la construction de résidences unifamiliales et bifamiliale isolées d'au plus un étage dans la zone Aid-717 à certaines conditions ainsi que d'ajouter un usage industriel dans la zone mix-6.
2. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.18-2018 intitulé règlement numéro 496.18-2018 modifiant le règlement de zonage no 496-2015 afin de créer la zone Av-517 et d'y autoriser les activités extractives à certaines conditions.
3. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.19-2018 intitulé règlement numéro 496.19-2018 modifiant le règlement de zonage no 496-2015 afin de reconfigurer les zones et de revoir les usages autorisés et les normes de construction dans le secteur sud du territoire, intégrer des normes quant à l'implantation des lave-auto et introduire une norme sur les marges pour les terrains de coin.

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les plans
d'aménagement d'ensemble numéro 501-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit

4. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 500.2-2018 intitulé règlement numéro 500.2-2018 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 500-2015 afin d'ajouter les zones Mix-8, Mix-9, et de modifier les critères relatifs à l'aménagement des aires de stationnement.

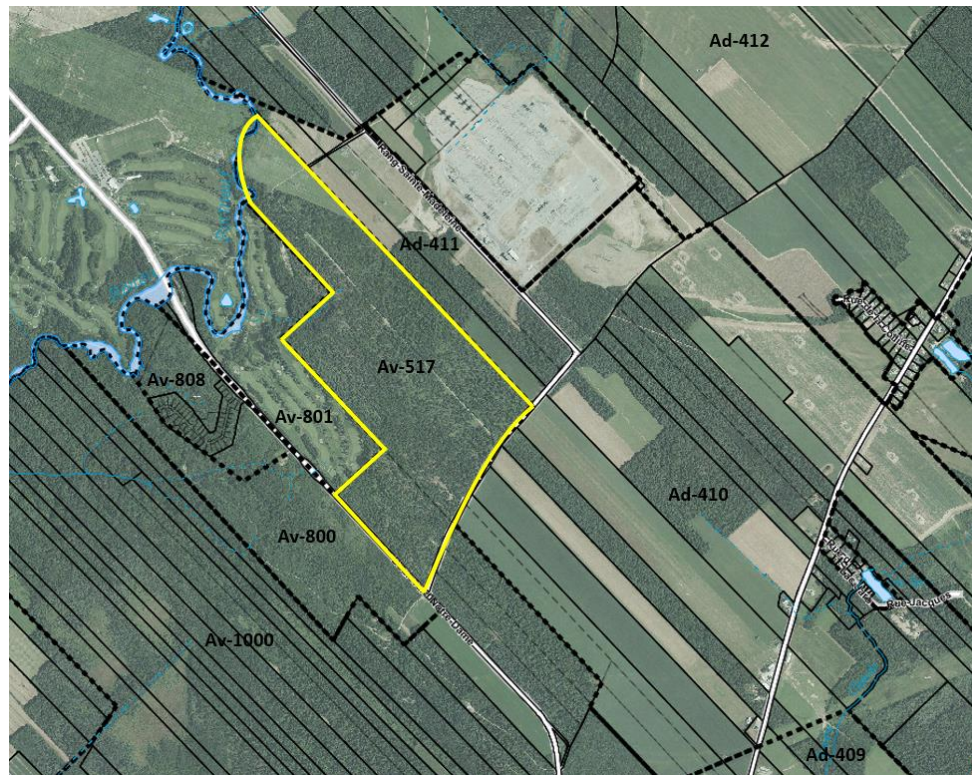
**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les
plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

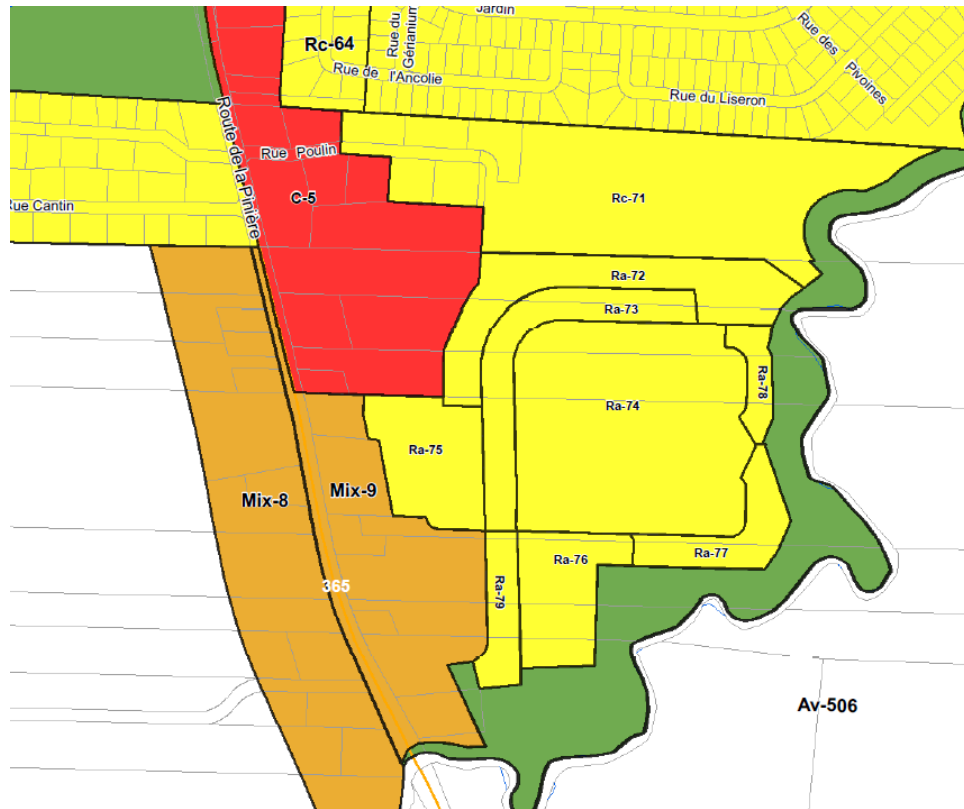
5. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 501.1-2018 intitulé règlement numéro 501.1-2018 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 501-2015 afin de modifier les zones d'application des PAE-01 et 02.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 18 avril à 18h15**, à la grande salle de la Place Saint-Louis située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. En lien avec le projet de règlement numéro 496.17-2018 visant les zones Aid-717 et Mix-6, les principaux objets de cette assemblée sont :
 - le type de construction autorisée à l'intérieur de la zone Aid-717;
 - l'ajout de l'usage I107 à l'intérieur de la zone Mix-6 afin d'y permettre les entrepôts polyvalents destinés à la location.
2. En lien avec le projet de règlement numéro 496.18-2018 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :
 - la création de la zone Av-517, en bordure du rang Sainte-Madeleine;
 - l'autorisation d'implanter des usages activités extractives dans la zone Av-517.



3. En lien avec le projet de règlement numéro 496.19-2018 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :
 - modifier les limites des zones Mix-9, Mix-10, Ra-71, Ra-72 et Rec-3;
 - Créer sept nouvelles zones résidentielles;
 - modifier certaines normes relatives aux bâtiments destinés à accueillir un lave-auto;
 - modifier les normes de localisation des espaces de stationnements;
 - autoriser les lave-auto comme usage accessoire;
 - ajouter des dispositions particulières applicables à la zone C-5;
 - ajouter des dispositions particulières applicables aux zones Rc-71, Ra-72, Ra-73, Ra-73, Ra-74, Ra-75, Ra-76, Ra-77, Ra-78 et Ra-79;
 - ajouter des normes de construction pour les habitations unifamiliales et bifamiliales à l'intérieur des nouvelles zones résidentielles créées.



4. En lien avec le projet de règlement numéro 500.2-2018 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont;

- assujettir de nouvelles zones au PIIA secteur sud
- modifier certains critères touchant l'aménagement des stationnements.

5. En lien avec le projet de règlement numéro 501.1-2018 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont;

- modification des critères touchant la compatibilité des usages ainsi que l'implantation des bâtiments concernant le PAE-1;
- modification des zones d'applications concernant le PAE-2

6. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

7. Les projets de règlement numéro 496.17-2018, 496.18-2018 et 496.19-2018, contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 5 avril 2018

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE